



DÉCOUVREZ **NOTRE SOLUTION** D'ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE*

Vous souhaitez protéger votre entreprise et sécuriser votre activité en cas de sinistre ?

La Caisse d'Epargne vous fait découvrir son offre d'Assurance Multirisque Professionnelle.

Des garanties que vous pouvez souscrire ensemble ou séparément :

- La garantie Responsabilité Civile Professionnelle*.
- Une protection des locaux (incendie, dommages électriques, dégâts des eaux, bris de vitrine, événements climatiques etc.)
- Un service d'assistance disponible 24h/24, 7j/7.

Grâce à cette assurance, le matériel et les machines financés par la Caisse d'Epargne et non réparables sont remplacés à leur valeur d'achat pendant 5 ans⁽¹⁾.

Vous pourrez vous consacrer pleinement à votre entreprise, en toute tranquillité.

Je me permettrai de vous recontacter prochainement afin d'évaluer vos besoins en assurance et vérifier votre éligibilité aux garanties.

Votre Conseiller Professionnels Caisse d'Epargne



Banque au quotidien
et Assurance

En savoir plus >



Vous avez une question ?
La Communauté y répond !

Poser ma question >



Suivez la Caisse d'Epargne sur :
caisse-epargne.fr



Document publicitaire

* Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

⁽¹⁾ Les biens doivent être non réparables à la suite d'un sinistre. Le délai de 5 ans court à compter de la date d'achat. Si le bien n'est pas réparable, l'indemnité correspondra à la valeur d'achat du bien sans application de vétusté.

L'Assurance Multirisque Professionnelle est un contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

[Mentions légales](#)

[Désabonnement](#)